

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE PENDANT LES DEUX PREMIERES ANNEES DE LICENCE

Rentrée 2017	Durée de l'expérience professionnelle minimale	Début de la période	Fin de la période
Dispositions transitoires pour l'année universitaire 2017-2018			
Pour les dauphinois en L1 en 2016-17	3 semaines	A compter du 1er juillet de l'année d'inscription à Dauphine	1er juin de la deuxième année de licence
Les étudiants extérieurs entrant directement en L2 en septembre 2017	3 semaines		
Redoublants : pour une réinscription en L1 en 2017-2018	5 semaines		
Redoublants : pour une réinscription en L2 en 2017 – 2018	3 semaines		
Les étudiants en L2 en 2016-17	dispensé	xx	xx

* Pour les étudiants de CEJ la validation de cette UE *Expérience professionnelle* vaudra validation pour le stage obligatoire de "Découverte du monde de l'entreprise" en L3 Droit